

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :43
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/02/2024
Date d'affichage: <b>11 MARS 2024</b>

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Vincent PETIT, Dominique MENARD, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :**

Dominique MENARD donne pouvoir à Yamina RIOU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude HAMARD

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240229-2024-02-29-05-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2024  
Date de réception préfecture : 11/03/2024

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;  
**VU** le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024;  
**VU** le règlement intérieur de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou approuvé par délibération le 17 décembre 2020, notamment son article 20 ;  
**VU** l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;  
**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** que le Président doit présenter au Conseil Communautaire dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

**CONSIDERANT** que ce rapport doit donner lieu à un débat au Conseil Communautaire dans les conditions fixées dans son règlement intérieur ;

**CONSIDERANT** la présentation des éléments dudit rapport ;

**CONSIDERANT** la tenue de ce débat d'orientation budgétaire lors de la séance du Conseil Communautaire du 29 février 2024 ;

**ENTENDU** l'exposé de M. GLEMOT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **De prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 29 février 2024  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance

  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2/2  
049-200071868-20240229-2024-02-29-05-DE  
Date de réception préfecture : 11/03/2024